

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020067

Présents : 30

Votants : 33

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal 2020**

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

**ABSENTES EXCUSEES** : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

Des modifications budgétaires doivent être apportées au BP 2020 dans le cadre d'une décision modificative n°1.

Cette première décision modificative du budget principal comporte des modifications classiques qui interviennent tous les ans après le vote du budget principal, comme par exemple les ajustements rendus nécessaire suite à la notification de l'état fiscal 1259, mais aussi du montant des dotations de l'Etat. Mais cette année, la DM n°1 comporte plus de modifications afin de tenir compte des achats, travaux qui ont été rendus nécessaire pour la gestion de l'épidémie de COVID 19.

**En fonctionnement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 45 195,07 €.**

Sont notamment pris en compte :

- des ajustements d'écritures comptables,
- des modifications liées à la gestion de l'épidémie de COVID 19 avec d'une part des dépenses complémentaires (achats de masques, de gel hydro-alcoolique, de gants, de plexiglass...) mais également des pertes de recettes liées à l'annulation de certaines manifestations (marché, foire Ventôse...) et à la fermeture de certains services publics (restaurant scolaire, camping, conservatoire...),
- l'ajustement des dotations de l'Etat suite à leur notification,
- la prise en compte des chiffres de l'état fiscal 1259 sur les bases d'imposition,
- la prise en compte des intérêts des deux emprunts mobilisés pendant la période de confinement,
- quelques ajustements budgétaires.

**En investissement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 226 000€.**

Ont été recensés les besoins suivants :

- des ajustements d'écritures comptables,
- Des crédits complémentaires de services,
- la prise en compte du remboursement du capital des deux emprunts mobilisés pendant la période de confinement,

- des modifications liées à la gestion de l'épidémie de COVID 19 avec l'installation de deux visiophones pour l'accueil de la mairie et de la Police municipale, l'acquisition de 15 ordinateurs portables permettant le télétravail,
- la sonorisation et retransmission/enregistrement des séances du conseil municipal,
- ce projet de dématérialisation du conseil municipal mais également des parapheurs,
- l'inscription d'une somme en réserve foncière,
- un emprunt complémentaire d'équilibre de 200 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL2020015 du conseil municipal du 26 février 2020 concernant le budget primitif 2020 du budget principal,

Vu la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	45 195,07	45 195,07
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 195,07	45 195,07
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	226 000,00	226 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		226 000,00	226 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		271 195,07	271 195,07

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :**

- **31 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT– Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY - Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE- Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN,
  - **2 voix CONTRE :** Marie LEPRETRE – Fabrice BARON.
- **d'adopter** la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 pour les inscriptions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

**Le Maire**

Paolo DE CARVALHO



*(Handwritten signature of Paolo DE CARVALHO)*

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **27 JUIL. 2020**
- Transmis au représentant de l'Etat